

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

du 9 mai au 27 juin 1956

Du 12 au 14 mai 1956, le Mouvement Républicain Populaire tient son douzième congrès national, à Montrouge, dans la banlieue sud de Paris.

Le rapport de politique générale est présenté par Maurice-René Simonnet, secrétaire général. Constatant que le nouveau gouvernement, celui du socialiste Guy Mollet, est privé d'une majorité parlementaire « organisée », il fait appel aux partis du centre-gauche et du centre-droit pour constituer une majorité nouvelle, n'excluant que les communistes et les poujadistes.

La crise algérienne est traitée par Pierre-Henri Teitgen ; la construction européenne et la mise en œuvre d'un Marché Commun, par Robert Schuman ; l'évolution de la Tunisie et du Maroc par Georges Bidault, à titre personnel ; la situation économique et financière par Pierre Pflimlin ; les affaires sociales par François de Menthon et Paul Bacon.

Le mandat de président de Teitgen arrive à échéance. Pour lui succéder, deux candidats se présentent : François de Menthon et Pierre Pflimlin ; c'est celui-ci qui l'emporte par 595 voix contre 167 pour son concurrent. Simonnet est confirmé dans ses fonctions de secrétaire général par 519 mandats sur 590.

Le mercredi 9 mai, quelques jours avant l'ouverture du congrès, le Groupe MRP tient une brève réunion, la 39^{ème} de l'année, sous la présidence de **Robert Lecourt**, à partir de 14h30.

Sur un rapport d'**Edouard Moisan**, il examine les dossiers de validation des élections législatives du 2 janvier en Moselle, en Haute-Savoie et dans la Manche.

Mardi 15 mai : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 40^{ème} réunion du Groupe consacrée à la situation en **Tunisie et au Maroc**.

En première partie, **André Monteil** (Finistère) présente un projet relatif au **statut des officiers de réserve**. Il s'agit d'une codification des textes existants et de mesures nouvelles, expose-t-il ; ces mesures sont justifiées, car l'armée a besoin de techniciens et d'hommes jeunes, en bonne forme physique.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française, fait le point sur les négociations franco-tunisiennes, qui ont été retardées par les événements. Bourguiba ne veut pas se laisser déborder par l'opinion tunisienne, ce qui explique ses écarts de langage.

N.B. Bourguiba déclare le 1^{er} mai : « Seule une Tunisie réellement souveraine et indépendante pourra reprendre les négociations avec la France. » Invité par Guy Mollet, il vient à Paris le 9 mai et déclare que le Protocole du 20 mars donne à la Tunisie le droit immédiat et sans réserve d'avoir une armée et une diplomatie. Le 10 mai, la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance de la Tunisie. Le 11 mai, Guy Mollet propose à Bourguiba un projet d'accord diplomatique analogue à celui qui est en cours de négociation avec le Maroc. Le 17 mai, les Etats-Unis vont reconnaître à leur tour la Tunisie.

La question de l'armée tunisienne est en sommeil au profit de la diplomatie, poursuit Kenneth Vignes. Depuis que la Ligue arabe a reconnu l'indépendance de la Tunisie et celle du Maroc, Bourguiba se sent son obligé. En faisant ses déclarations sur l'Algérie, il a obtenu que les bandes du sud cessent leurs activités. L'inquiétude est grande chez les Français de Tunisie. Un espoir existe, cependant, en raison des problèmes économiques, Bourguiba sera un chef de gouvernement ou un tribun ; il est soumis aux pressions de l'UGTT et des Yousséfistes. Le devoir de la France est de régler le problème algérien.

Au Maroc, un accord est possible. On y fait une armée, on y parle peu de diplomatie. L'armée clandestine marocaine est une grave menace sur l'Algérie.

A la fin de son exposé, Kenneth Vignes évoque la possibilité de fabriquer des combinaisons anti-balles pour les soldats.

Le vendredi 18 mai, à 14 heures, **Edouard Moisan** préside une très courte réunion du Groupe (la 41^{ème}) pour l'informer de l'ordre du jour fixé par la conférence des présidents. Un débat public sur la Tunisie et le Maroc est prévu pour le 31 mai et le 1^{er} juin. Le Groupe donne son accord.

Jeudi 24 mai : ouverture à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt de la 42^{ème} réunion du groupe consacrée à la perspective d'une révision de la Constitution.

Le problème est exposé par **Paul Coste-Floret** (Hérault), à qui la Commission du Suffrage universel a confié, le 16 février, la tâche de faire un rapport sur tous les textes déposés en vue de réviser la Constitution, notamment sur le projet de loi dont l'Assemblée Nationale a décidé l'élaboration en 1955.

Première question : faut-il modifier la procédure de la révision et, si oui, comment ?

Paul Coste-Floret soumet au débat la solution suivante : suppression de la phase préliminaire, celle de la proposition de résolution ; maintien du principe des majorités qualifiées afin d'associer le plus grand nombre possible des partis à la révision ; élaboration de mesures propres à éviter un référendum sur des modifications de détail. Le comité Barrachin est d'accord, dit-il, en dépit des réserves de Paul Reynaud et de Moro-Giafferri ; la Commission exécutive du MRP l'approuve. Un débat est ouvert.

Fernand Bouxom (Seine).- Modifier la procédure de révision sans savoir quelle révision suivra m'inquiète. Je ne suis pas d'accord avec le vote à la majorité absolue prévu à la place du vote à la majorité des trois cinquièmes ; on pourrait ainsi réviser la Constitution sans l'accord de la SFIO, c'est-à-dire sous la pression de la droite.

Edouard Moisan (Loire Inférieure).- J'approuve Paul Coste-Floret. Je note, en réponse à Bouxom, que sa solution ne pourrait être votée qu'avec l'accord de la SFIO, à moins qu'elle ne soit soumise à référendum. Je rappelle les inconvénients du système actuel : lors de la révision intervenue en 1954, le MRP a dû s'abstenir, en raison de la procédure de navette entre les deux chambres, pour éviter le référendum. Ce fut un peu ridicule. J'ajoute qu'en étendant le vote personnel à la révision constitutionnelle, la majorité absolue sera un barrage solide.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Je rejoins Bouxom. Je déplore que le MRP dise avec d'autres que la Constitution est la cause de nos maux. C'est un slogan dangereux. Je suis partisan d'une procédure lourde de révision. La Constitution ne doit pas être révisée à tout moment. Je critique en particulier l'idée de supprimer la première phrase, qui fixe l'esprit et la limite de la révision. Avec ce système, on pourrait réviser de très nombreux articles en cent jours, les derniers articles étant discutés dans les derniers jours. Il n'y a pas là de délai suffisant pour la réflexion.

Francine Lefebvre (Seine).- Je partage les craintes de Bouxom et de Lacaze, en notant toutefois qu'une majorité de Front Populaire pourrait aussi imposer une révision. A mon avis, mieux vaudrait nous attacher aux articles touchant à la stabilité gouvernementale. Avec un système plus léger, nous irions n'importe où et l'Assemblée Nationale subirait la pression du Conseil de la République. De toute façon, essayons de savoir quelle est l'opinion de la SFIO.

Pierre Pflimlin (Bas-Rhin), nouveau président national du MRP.- J'estime que la révision doit être difficile mais possible et que cette seconde préoccupation ne doit pas être sacrifiée à la première. Il faut réviser, oui. Le peut-on actuellement ? La révision de l'article 90 sur la procédure n'est-elle pas nécessaire si l'on veut aller vite ? Or il faut aller vite, dans l'intérêt de la République. Je dois rencontrer Mollet, avec Lecourt, sur la méthode ; Il ne s'agit pas pour nous de travailler en dehors de la SFIO. Il faut obtenir que la révision de l'article 90 fasse partie d'un ensemble. Dans ce cadre-là, le projet de Paul Coste-Floret est recommandable.

Paul Coste-Floret.- Paul Reynaud a fait beaucoup de concessions au MRP... Je conteste l'argumentation de Lacaze : en réalité, avec l'extension du vote personnel dans les débuts constitutionnels, ma solution offre plus de garanties que le système actuel des majorités qualifiées.

Maurice René Simonnet.- Je crains que le refus obstiné de révision n'entraîne, comme ce fut le cas en 1940, une délégation totale des pouvoirs constituants à un homme. J'ajoute qu'en 1954 le MRP a combattu le système actuel de la révision.

Par 18 voix contre 2 et 2 abstentions, le Groupe approuve le projet de Paul Coste-Floret.

Vendredi 25 mai : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 43^{ème} réunion du Groupe : vers un débat de politique générale après la démission de Mendès-France.

Dans la soirée du 23 mai, Pierre Mendès-France, qui est en désaccord avec Guy Mollet sur sa politique en Algérie, a démissionné de ses fonctions de ministre d'Etat. Il a demandé aux autres ministres radicaux – ils sont onze – de conserver leurs portefeuilles ; ce qui ne pose aucun problème aux radicaux, dont la présence simultanée dans le gouvernement et dans l'opposition est devenue une tradition.

Rapportant l'ordre du jour établi par la Conférence des présidents, où il est prévu un débat de politique générale, **Jean Cayeux** note que les modérés ont réclamé, sans succès, un débat séparé sur l'Afrique du Nord.

Robert Lecourt préfère un débat de politique générale, englobant l'Afrique du nord, puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de renforcer l'autorité du gouvernement.

Le Groupe, consulté, approuve cette remarque.

Le président du Groupe ajoute que la démission de Mendès-France aura de faibles conséquences dans l'immédiat, mais de graves conséquences dans l'avenir, car elle constitue une bombe à retardement. En effet, dit-il, si la situation tourne mal en Algérie, on dira, à la SFIO, que Mendès-France avait raison. Il souhaite que le MRP, dans le prochain débat de politique générale, se montre indifférent et calme lorsqu'on y parlera de Mendès-France. Cela sera plus efficace que l'énervement et renforcera davantage l'autorité de Guy Mollet.

Jean Cayeux souhaite qu'il n'y ait pas de députés MRP parmi les interpellateurs.

Robert Lecourt fait observer que l'interpellation de **Paul Gosset** sur la presse est très valable et ne gênera pas Guy Mollet.

Jean Cayeux l'admet.

Paul Coste-Floret estime que la démission de Mendès-France porte un coup à Guy Mollet et qu'il faut donc consolider le gouvernement en lui facilitant sa tâche.

Mardi 29 mai : ouverture, à 14 heures, sous la présidence de Robert Bichet, de la 44^{ème} réunion du Groupe. La situation en Algérie vue par Lionel de Tinguy. Une idée de la SFIO : supprimer les élections partielles.

Député de la Vendée, rapporteur du budget de l'Intérieur à la Commission des Finances, **Lionel de Tinguy** rentre d'un voyage d'information en Algérie.

A son avis, Robert Lacoste fait un effort valable de réorganisation administrative, mais les résultats d'un tel travail ne peuvent pas être immédiats.

Les Européens d'Algérie sont unanimes : que veut Paris ? La terreur crée une coupure entre les deux populations. Faute d'effectifs suffisants, le commandement français refuse la soumission de nombreux villages.

Le moral des troupes est bon. Les soldats se plaignent surtout des ordres qui leur sont donnés et qui les empêchent de se battre comme il le faudrait. Le moral est moins bon chez les généraux et les colonels ; il y a les badernes, les politiques et les soldats.

Les fellaghas n'ont pas d'espoir dans une victoire militaire. Ils tiennent grâce à la presse métropolitaine : Le Monde, l'Express, l'Observateur...

On peut sauver l'Algérie, à la condition de le vouloir. Les zones pacifiées sont celles où la rébellion a commencé le plus tôt. Les Arabes sont las des rebelles, de leurs crimes et exactions ; à l'ouest, le problème marocain aggrave la situation, en raison du passage d'hommes et d'armes.

La Marine perd son temps. L'aviation fait un gros travail. Mais elle n'aura le matériel nécessaire qu'à la fin de l'année.

Les SAS sont une improvisation. Mais il y a des succès manifestes.

En conclusion : faire la guerre psychologique en Algérie et en métropole ; soutenir le gouvernement, malgré ses faiblesses et ses contradictions et malgré ses échecs prévisibles dans les domaines économique et financier, car Mollet, Max Lejeune et Lacoste veulent gagner la bataille d'Algérie.

Second sujet : les **élections législatives partielles** (après démission ou décès des élus).

Edouard Moisan l'expose. La Commission du Suffrage universel vient d'adopter une proposition du socialiste Daniel Mayer tendant à supprimer les élections partielles, qui s'inscrit dans la ligne du MRP dans le domaine de la loi électorale (la représentation proportionnelle), mais qui présente un côté négatif dans la mesure où elle empêche de sonder l'opinion de temps en temps au cours d'une législature ; l'affaire vaut examen.

Christian Bonnet (Morbihan) rappelle que les élections partielles ont été bonnes pour le MRP. Il doute, en outre, qu'il soit possible de consacrer les situations créées par les invalidations.

Jean Cayeux est favorable aux élections partielles pour l'actuelle législature, car l'Assemblée actuelle a été élue avec un système comprenant les élections partielles. Sur le fond, il est hostile au principe des élections partielles.

Francine Lefebvre y est aussi hostile ; le système des élections partielles a été imposé au MRP en 1951.

Maurice René Simonnet est du même avis. Il faut effacer l'échec du MRP en 1951, qui le poussait vers le scrutin majoritaire, dit-il. Avec les élections partielles, le MRP a eu des succès mais aussi des échecs. Au surplus, la situation n'est plus la même ; le MRP risque désormais d'être chaque fois la victime du Front Populaire. C'est l'argument essentiel. Laissons passer le texte en nous abstenant.

Pierre Gabelle est de cet avis.

Consulté, le Groupe décide de laisser passer la proposition de Daniel Mayer.

En séance publique, le débat de politique générale s'engage dans l'après-midi du 31 mai.

André Monteil (Finistère), ancien secrétaire d'Etat à la Marine, développe ; à titre personnel, son interpellation sur **la base militaire de Bizerte et le protocole franco-tunisien du 20 mars.**

Ce protocole, expose-t-il, accorde l'indépendance à la Tunisie sans contrepartie alors que le discours de Carthage de juillet 1954 (celui de Mendès-France) et les conventions de juin 1955 indiquaient nettement les limites qui ne devaient pas être franchies ... Il regrette que les chefs militaires n'aient pas été consultés car les précautions prises pour conserver Bizerte au monde libre risquent de devenir caduques... Or Bizerte est la pierre angulaire de la défense en Afrique du Nord ; qui tient Bizerte tient la Méditerranée. Alors que la France a consacré des milliards de francs à l'équipement de cette base, va-t-elle la perdre ?... La France pourra-t-elle rester en Algérie si s'installe à Bizerte l'avant-garde de la Ligue arabe ?

A la séance du soir, ce 31 mai, **Maurice Schumann** prononce un grand discours sur l'Algérie, qui est applaudi sur tous les bancs non communistes.

Il a été précédé à la tribune par Jacques Duclos et Pierre Cot, porte-parole des « progressistes ».

Leur discours, déclare Maurice Schumann, sont bâtis sur les deux mêmes postulats : la rébellion algérienne serait l'expression authentique du peuple algérien et le retour de la paix ne pourrait venir que d'une négociation immédiate, soit directe avec les chefs de l'insurrection, soit indirecte en faisant appel à des intercesseurs plus ou moins qualifiés. De ces deux postulats découle une alternative : il faut ou bien les traiter aux conditions de l'adversaire, ou bien faire la politique de force.

Or, précisément, c'est cette alternative que nous récusons. Entre l'abandon et le recours indéfini à la force seule, il y a la voie de l'association que nous approuvons le gouvernement d'avoir choisie.

Maurice Schumann met ensuite en garde le gouvernement contre le danger que constituerait la définition immédiate des principes de base et des modalités du futur statut algérien. Certes, « une certaine approche préalable des problèmes politiques est indispensable », comme le dit M. Edgar Faure, certes, nous pensons avec M. Pleven que la solution finale doit être politique et qu'il convient de la préparer discrètement, nous concevons même, comme M. Mendès-France, que certaines mesures politiques doivent compléter dès maintenant des mesures militaires pour faciliter l'adhésion des populations musulmanes ; mais ce serait une erreur irréparable que d'aller plus loin et de vouloir d'urgence définir dans le détail une solution politique.

La pire des humiliations, la plus grave défaite morale seraient de laisser glisser le problème franco-algérien sur le plan international. Si l'immixtion d'un tiers est déjà intolérable s'agissant d'un pays qui n'appartient pas à l'Union française, le refus de toute ingérence étrangère doit être plus intransigeant encore en ce qui concerne l'Algérie.

Qu'arriverait-il si le gouvernement abattait sa carte politique ?

Des expériences nous permettent de le prévoir sans risque d'erreur : ses propositions seraient considérées, non comme un point d'arrivée, mais comme un point de départ. Le Caire répondrait par des surenchères. De Belgrade à New Delhi surgiraient des médiateurs. Les récuser serait provoquer un durcissement extérieur. Accepter leurs bons offices serait nous livrer à la discrétion de l'étranger et abandonner le dialogue franco-algérien. Or, seuls doivent avoir voix au chapitre ceux que la terreur rend muets, ces millions d'Algériens autochtones qui subissent la rébellion.

Certes, le gouvernement a le droit et le devoir d'aborder le problème algérien dans les conférences internationales, mais nous ne devons pas méconnaître le péril d'une tendance à l'immixtion de l'étranger. Laisser glisser le problème sur le plan international, ce serait donner à entendre que la France et le peuple algérien sont dans deux camps opposés. Nous ne devons ni le laisser dire, ni le laisser croire.

D'ailleurs, si l'état-major de la rébellion ne redoutait pas la clairvoyance du peuple algérien, pourquoi ses victimes les plus nombreuses seraient-elles des musulmans et pourquoi refuserait-il l'épreuve des élections libres ?

Le gouvernement doit rester fidèle à ses propositions concernant ces élections : seuls des représentants élus peuvent être des interlocuteurs. Il faut en effet que la France attache sa parole à une solution libérale. Ses ennemis ont déjà montré qu'ils voulaient empêcher les métropolitains et les Algériens de déterminer les modalités de leur union : c'est pour eux une première défaite.

(Extraits du Bulletin d'information du Groupe n° 53 daté du 2 juin 2006).

Ce discours correspond au sentiment moyen des députés MRP ; il n'a toutefois pas été soumis préalablement aux délibérations du Groupe, pas plus que le discours de Monteil sur la Tunisie.

En fait, le Groupe MRP, en 1956, cherche encore sa voie sur le drame algérien. Il soutient le gouvernement mais il n'en fait pas partie. Et ce gouvernement est composé principalement de radicaux et de socialistes, qui sont restés sourds aux avertissements que le Groupe MRP leur a adressés depuis 1950 sur les errances et les insuffisances des ministres de l'Intérieur successifs, tous radicaux ou socialistes (mémoire de François Reille-Soult adressé le 30 juin 1950 à Henri Queuille, président du Conseil désigné ; discours à la tribune de Jacques Fonlupt-Espéraner le 12 novembre 1954, voir JO du 13, pages 4971 et 4972). Le Groupe est moralement troublé. Jacques Fonlupt-Espéraner ne s'est pas représenté aux élections du 2 janvier 1956 ; François Reille-Soult est contraint à un long repos (Bulletin d'information du Groupe MRP n°44 daté du 16 mai 1956).

Sur les problèmes des relations franco-tunisiennes et franco-marocaines un trouble analogue existe au sein du Groupe : en majorité, ses membres sont favorables à une politique libérale, que Georges Bidault tente de freiner avec des déclarations souvent abruptes.

Vendredi 1^{er} juin : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 45^e réunion du Groupe. Les relations franco-marocaines : Bidault et Monteil combattent la convention négociée par le gouvernement.

Au début de la réunion, le Groupe procède à un échange de vues sur l'organisation des travaux de l'Assemblée et sur les demandes de levée de l'immunité parlementaire.

Lucien Nicolas (Vosges) déplore que l'on modifie l'ordre du jour en cours de semaine.

Fernand Bouxom (Seine) s'étonne que l'on accepte de tenir séance entre le moment où la question de confiance est posée et le moment où l'on vote sur cette question. Cette pratique, à son avis, est contraire à l'esprit de la Constitution.

Edouard Moisan dit que ce problème mérite examen mais qu'aucune objection n'a été présentée à la conférence des présidents.

Robert Lecourt propose de faire une observation sur ce sujet en séance.

Le groupe donne son accord.

Edouard Moisan déplore que la Commission des Immunités parlementaires s'oriente vers le refus systématique des demandes de levée de l'immunité.

Daniel Tubach (Bas-Rhin) se pose des questions à ce sujet.

Emile Halbout estime que les deux refus intervenus ce jour (concernant les députés Léger et Davoust) sont justifiés. A son avis, la levée de l'immunité ne peut être prononcée que dans des cas graves.

Le Groupe ouvre un débat sur les affaires marocaines.

Robert Lecourt.- Tout d'abord, je voudrais féliciter Monteil et Maurice Schumann pour leurs interventions en séance sur la Tunisie et l'Algérie. Je vous annonce une intervention de Robert Schuman sur le Maroc.

Maurice Schumann.- Je vais me référer à l'orientation qu'a prise le Bureau national du MRP sur le Maroc et la Tunisie. Avec Robert Lecourt, j'ai rencontré Alain Savary, secrétaire d'Etat chargé des Affaires marocaines et tunisiennes auprès de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères.

J'estime que la simultanéité de l'indépendance avec l'interdépendance n'a pas été respectée. Je ne méconnais toutefois pas les difficultés. Une armée royale a été constituée au Maroc, dans l'espoir que le sultan s'en servirait pour combattre les rebelles du Rif. Le résultat ? Les opérations ont cessé dans le Rif mais l'armée dite de libération subsiste : elle compte environ 15.000 hommes. La solution ? L'admission partielle de ces hommes dans l'armée royale. Voilà les calculs du gouvernement.

Cependant, seule la convention diplomatique est négociée. La convention militaire, la convention financière, la convention culturelle ne sont pas encore négociées. On ne peut pas refuser la convention diplomatique : c'est une convention d'alliance et de solidarité que la radio du Caire a dénoncée. Mais on ne peut pas l'approuver non plus, dans l'ignorance où l'on est des autres conventions. Il faudrait avoir un ensemble.

Que faire donc ? Ne pas ratifier immédiatement. Juridiquement, d'ailleurs, la ratification n'est pas obligatoire.

Cela dit, la solution du problème algérien domine les autres ; l'interdépendance du Maroc et de la Tunisie sera obtenue si l'Algérie est sauvée. J'en vois le signe dans l'attitude des communistes et dans des raisons militaires.

Pour neutraliser le Maroc oriental, il ne faut pas prendre trop de risques. Certes, la France ne doit pas renoncer à ses droits ; elle doit rester dans cette région.

En conclusion, émettons un vote de prudence, pour favoriser la pacification de l'Algérie, condition de l'interdépendance du Maroc et de la Tunisie.

André Monteil.- Qu'appellez « vote de prudence » ? Que faire sur l'approbation de la convention diplomatique franco-marocaine ? Elle est en contradiction avec le traité de Fès, qui n'est pas abrogé par le Parlement. Le Bureau du Groupe m'a demandé de dire que nous faisons toutes réserves à ce sujet.

L'essentiel, c'est de verrouiller le Maroc oriental. Pour le moment, ce n'est pas fait. Plus grave encore : en ce moment, à Casablanca, on recrute des hommes pour rejoindre les rebelles d'Algérie ! Sans solution satisfaisante du problème marocain, l'Algérie est perdue ! Où est la priorité ? Elle est partout ! En conclusion, le MRP ne peut pas voter la convention diplomatique franco-marocaine.

Alexis Méhaignerie (Ille-et-Vilaine).- Dans leurs lettres adressées à leur famille, des soldats français qui se trouvent dans le Maroc oriental écrivent que les Marocains passent en Algérie pour y combattre... Je trouve déplorable que nous livrions des armes aux pays arabes. C'est démoralisant pour les jeunes rappelés. Les députés, devant ces faits, font-ils leur devoir ? Non !

Daniel Boisdon (ancien député du Cher, ancien président et toujours membre de l'Assemblée de l'Union Française).- J'approuve Monteil. Le Maroc veut occuper les mines de fer et de charbon des confins du Sahara ; il faut fixer les frontières ; j'approuve aussi Méhaignerie. La France devrait cesser d'avoir un contact avec Nasser : le vrai problème aujourd'hui c'est la guerre que le monde arabe organise contre la France.

Georges Bidault .- J'approuve Boisdon. Nous vivons un drame national. Nous devons voter contre le paragraphe que l'ordre du jour final contient sur le Maroc. Coty ne peut signer cette convention soumise à une vague approbation de l'Assemblée. S'il le faisait, ce serait un scandale. Dans le cas où ce paragraphe serait adopté par l'Assemblée, le MRP devrait voter contre l'ensemble de l'ordre du jour. Nous ne pouvons pas accepter que l'on bafoue ainsi les règles élémentaires de la République. En revanche, le MRP peut approuver la politique de Robert Lacoste en Algérie.

Albert Schmitt (Bas-Rhin).- J'approuve Méhaignerie. Nous sommes en guerre, seuls les rappelés s'en rendent compte.

Iba Zizen, conseiller de l'Union Française.- Le Maroc et la Tunisie s'intéressent plus à l'Algérie que les Algériens ne se sont intéressés aux Marocains et aux Tunisiens il y a quelques années. Toute concession faite au Maroc sans garantie deviendrait une menace pour l'Algérie. Pour l'Algérie, je souhaite, en plus de l'action de

Lacoste, des mesures contre le conservatisme des Européens, qui redonnent confiance aux musulmans, en majorité fidèles à la France.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- Quels sont les moyens d'action du MRP sur le gouvernement ?

Pierre Guillou, élu le 2 janvier 1956 (Côtes-du-Nord).- Je rejoins moi aussi Méhaignerie.

Maurice-René Simonnet.- Je pense moi aussi que la convention diplomatique franco-marocaine est inacceptable. Lors de son investiture, Guy Mollet a dit que ces conventions seraient soumises à ratification. Nous devons donc obtenir de lui qu'il nous présente un projet de ratification. S'il ne le fait pas, comment faire autrement que ne le propose Georges Bidault ?

Maurice Schumann.- Je comprend Monteil. Oui, il faut fermer le Maroc oriental. Mais comment ?

Georges Bidault.- Je maintiens que la procédure envisagée par le gouvernement pour obtenir une ratification à la sauvette est inacceptable.

Robert Lecourt propose que le débat se termine sur les conclusions suivantes : 1° nous prenons contact avec le gouvernement pour obtenir une autre procédure ; 2° en cas d'échec, nous voterons dans un sens déterminé ; nous en débattons mardi prochain.

Il en est ainsi décidé.

Ainsi, à la fin de cette journée du vendredi 1^{er} juin, la situation se trouve bloquée pour le gouvernement, qui se montre hésitant et fragile, et pour sa majorité parlementaire, qui le tire dans des directions opposées.

Elle va se débloquer lentement et partiellement au cours des journées du 2 au 5 juin.

Le 5 juin, le scrutin de confiance, auquel Guy Mollet accorde la valeur d'une « seconde investiture », apporte à son gouvernement, dans un vote personnel, 271 voix contre 59 ; c'est la confirmation qu'il existe à l'Assemblée Nationale une majorité relative pour soutenir le gouvernement, mais au prix de discussions très vives au sein du groupe socialiste ; au prix, aussi, d'un décrochage du Groupe communiste, qui s'est abstenu alors qu'il avait voté l'investiture de Guy Mollet le 31 janvier (pour la première fois le Groupe communiste a délibéré avec les membres du Comité central du PCF et le débat a duré cinq heures) ; au prix, enfin d'une marque de défiance de Mendès-France, qui ne participe pas au débat en séance publique et s'abstient dans le scrutin de confiance.

Le décrochage du Parti communiste va se traduire très rapidement par son retour dans l'opposition. Sur le plan politique et parlementaire c'est l'événement majeur de ces cinq journées.

Du 2 au 5 juin

Samedi 2 juin, en séance publique, **Robert Schuman** intervient sur le **problème marocain**. Il le fait à la demande du Bureau du Groupe MRP ; il connaît bien le dossier et il a participé avec efficacité aux entretiens d'Aix-les-Bains en 1955 en sa qualité de ministre de la Justice dans le gouvernement Edgar Faure.

Voici ce que le Bulletin d'information du Groupe (n° 54, daté du 5 juin 1956) rapporte de cette intervention (qui fut l'un des événements de ces cinq journées).

Robert Schuman a montré que les complications étaient venues de ce que l'étranger s'était emparé du problème et de ce que le problème avait surgi dans trois territoires limitrophes, mais différents quant aux données historiques et à l'évolution.

Au Maroc, a poursuivi Robert Schuman, seule est intervenue depuis le traité de Fès la convention signée le 28 mai, qui proclame la pleine souveraineté externe du Maroc. De telle sorte que nous risquons de subir à propos de chacune des autres conventions, qui restent encore à élaborer, le même assaut que pour la Tunisie et pour le Maroc lors des accords antérieurs.

Il faut sans doute aboutir à la souveraineté pleine et entière du Maroc et de la Tunisie, mais assortie de garanties pour nos intérêts et nos ressortissants.

Ce qui rend et rendra les négociations de plus en plus laborieuses, c'est que, par la proclamation inconditionnelle et

solennelle de l'indépendance, nous avons d'entrée de jeu, sans autre contrepartie qu'une promesse d'avenir, accordé la plus importante des concessions demandées par nos interlocuteurs

En Tunisie, le choc psychologique avait été obtenu par les accords de 1954 et de 1955, moins onéreux pour nous et mieux équilibrés. La méthode des règlements fragmentaires, qui empêche d'avoir une vue d'ensemble, n'est pas heureuse. A l'avenir, il faudra lier les problèmes et refuser de les fractionner.

De toute façon, le temps ne travaille pas pour nous et nous n'avons pas intérêt à laisser les choses traîner en longueur.

En ce qui concerne les droits du Parlement français, a ajouté Robert Schuman, je suis en désaccord avec le gouvernement. Les accords anciens, qui ont été ratifiés par une loi, ne peuvent être abrogés ou modifiés que par une autre loi.

Pour ce qui est des relations extérieures au Maroc, le traité de Fès précise que le Résident Général des Français est le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants des pays étrangers. Le Sultan s'engage, d'après le traité, à ne conclure aucun acte de caractère international sans l'assentiment préalable de la République française. Il n'est pas possible d'abroger un texte de cette importance sans l'assentiment du Parlement.

Certes, la tâche du gouvernement est difficile. Mais il est inutile de compliquer les choses, comme tendent à le faire les ambiguïtés manifestées à l'issue des récentes conversations, soit avec le Maroc, soit avec la Tunisie.

Au Maroc, il est urgent de définir la situation de notre armée. Son rôle doit consister à garantir la sécurité des Français et de leurs biens, à surveiller la frontière, à assurer sa propre sécurité. Il serait intolérable qu'elle fût réduite à négocier la libération des hommes qui lui sont enlevés.

Au moment de votre investiture, a conclu Robert Schuman, il avait été question d'associer les groupes qui ne faisaient pas partie de la majorité à la recherche des solutions applicables aux problèmes vitaux pour le pays. Dans des circonstances aussi angoissantes, nous avons le devoir de vous apporter un concours autre que celui qui résulterait d'un vote de confiance abstrait. Il faut vous assurer des contacts personnels avec ceux qui ont rendu hommage à votre patriotisme, les mettre au courant de vos difficultés afin qu'ils s'engagent envers vous, en dehors d'un débat politique forcément passionné, hâtif, engagé à un moment où il est peut-être trop tard pour établir sur le plan parlementaire le front unique des énergies nationales. Le gouvernement et le Parlement ne pourront demander au pays les sacrifices nécessaires sans donner eux-mêmes l'exemple de la solidarité au service de la cause nationale gravement menacée.

Sur l'Algérie, le Bureau du groupe charge **Joannès Dupraz** (Indre-et-Loire) d'exprimer l'opinion du MRP, au cours de la même séance. Voici ce qu'en rapporte le Bulletin d'information du groupe.

Ayant rappelé l'enchaînement des événements qui se sont produits en Indochine, en Inde, en Tunisie, au Maroc et en Algérie, notre ami a posé la question : « Pourquoi un grand pays comme le nôtre, miné par le doute, semble-t-il renoncer ? »

Croyez-vous que la crise s'arrêtera à l'Algérie ? a poursuivi Joannès Dupraz. Le fellagha n'est-il pas un personnage international ? La politique soviétique vise aujourd'hui la France. L'Angleterre est à l'écart du débat, l'Allemagne occidentale est devenue un point dur que l'URSS veut contourner, les Etats-Unis poursuivent une stratégie de retraite maladroite, irritante et dangereuse. Ils laissent promouvoir des nationalismes à la fois jeunes et désuets, dangereux et vains que la Russie encourage et instruit.

Une coalition éventuelle du monde arabe serait certes préoccupante pour l'URSS, mais tolérable dans la mesure où elle diviserait et détruirait le monde occidental. En fait, si la liberté occidentale venait à disparaître, celle de l'Islam ne lui survivrait pas longtemps. La solidarité islamique n'est pour les Russes qu'une préoccupation secondaire. Pour eux, ce qui compte, c'est de voir se défaire le système européen ou ce qui en reste. Voilà

pourquoi l'affaire algérienne est une affaire mondiale, voilà pourquoi une Europe construite l'aurait peut-être empêchée.

Or, notre société politique est vétuste. Notre vieux nationalisme est stérilisé, les immenses ressources morales du pays ne sont pas fédérées, nous nous disputons sur tout. Cependant, une force existe, capable de mettre en échec la puissance publique et d'exploiter nos difficultés : le parti communiste. Le gouvernement doit se rappeler qu'il n'est plus de libéralisme possible dans le dos des soldats qui tombent.

Les notions de parti doivent disparaître dès lors qu'on assigne à l'armée la mission de pacifier l'Algérie.

Le gouvernement n'a pas le droit d'autoriser des exportations d'armes sous prétexte d'exécuter des contrats signés.

L'ordre du jour qui sera voté à l'issue du débat ne devrait recéler aucun malentendu. Le rôle du gouvernement est de dominer ce dilemme : faiblesse au Maroc et en Tunisie, fermeté en Algérie, au nom d'une même politique et d'un même gouvernement.

Le même bulletin résume également l'intervention de **Robert Buron** (Mayenne) sur l'Algérie.

Il a montré que l'enjeu de ce débat était moins une seconde investiture du gouvernement qu'une réponse aux questions posées dans le pays. Ce que l'opinion attend, dit-il, c'est la définition d'une politique qu'elle puisse comprendre et qui lui rende des raisons d'espérer.

Le gouvernement repousse un colonialisme périmé ; il lui reste à traduire ce refus et à le manifester aux yeux de tous ; il s'agit de savoir si la France abandonnera l'Afrique à l'anarchie, pour le bénéfice d'autres nations, ou si elle accomplira sa mission, qui est d'aider les Africains à franchir les derniers pas qui les séparent encore de l'accession au monde moderne.

La fermeté du Ministre résident n'est pas en cause. Mais il faut que tout le monde et surtout les jeunes rappelés et leurs familles en soient persuadés, grâce aux faits.

Robert Buron a évoqué ensuite la situation des soldats, la livraison d'armes à des pays arabes, déclarant que des problèmes de cet ordre pouvaient faire un mal considérable au moral du pays.

Il faut informer, a-t-il poursuivi, tout le monde de la vérité : que tant de Musulmans tombent chaque jour victimes des rebelles, n'est-ce pas la preuve que la cause de la France est juste ?

Il faut garantir aux Musulmans la sécurité au même titre qu'aux Européens. Le quadrillage doit être réalisé au profit de tous. Il convient d'éviter les brimades individuelles, les maladresses, les mesures incomprises, comme l'expulsion des prêtres de Souk-Ahras.

En conclusion, Robert Buron a demandé au gouvernement de réaliser d'urgence les réformes inscrites à son programme. Soyez révolutionnaire, a-t-il précisé.

La même hardiesse doit être de règle en Afrique noire, ainsi que dans tous les domaines de la politique intérieure, financier, économique et social.

Ces interventions de représentants du MRP et quelques autres amènent le gouvernement à dissiper le malaise général par un effort de clarté et de cohérence.

Il partait de loin, il est vrai. Par exemple, **Christian Pineau**, ministre socialiste des Affaires étrangères, n'était pas au mieux de sa forme, le soir du 1^{er} juin quand il a donné son sentiment, à la tribune, sur la convention diplomatique franco-marocaine et les surenchères des nationalistes marocains : « Une politique de force exigerait de 4 à 500.000 hommes de plus (au Maroc et en Tunisie). Où les prendrions-nous ? » Curieuse conception de la prudence diplomatique !

Samedi après-midi, le 2 juin, **Guy Mollet** s'applique à effacer cette gaffe. Il affirme que la France reste capable de consentir les sacrifices nécessaires à la poursuite de sa mission et dénonce l'agitation entretenue dans le pays par les communistes.

Sur la conclusion pratique du débat de politique générale, il va aller beaucoup plus loin ; plus question de demander à l'Assemblée l'approbation explicite de la convention diplomatique franco-marocaine ! L'ordre du jour final, signé d'**Edouard Depreux**,

président du groupe SFIO, sera en effet réduit à sa plus simple expression.

« L'Assemblée Nationale,

Approuve la politique de progrès économique et social, de défense monétaire, de paix internationale, d'harmonisation des rapports avec les Etats marocain et tunisien, de pacification et de réformes en Algérie, d'évolution des territoires d'outre-mer, définie et appliquée par le gouvernement,

Lui renouvelle sa confiance,

Et, repoussant toute addition passe à l'ordre du jour. »

C'est dans cette situation nouvelle que le Groupe MRP va délibérer le 5 juin sur son vote dans le scrutin de confiance.

Mardi 5 juin : ouverture à 10 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 46^e réunion du groupe. La confiance au Gouvernement Guy Mollet est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Maurice Lucas (Manche).- Je déplore que Teitgen et Maurice Schumann aient annoncé dimanche que le Groupe MRP voterait pour. A quoi sert donc cette réunion ? Y a-t-il eu des événements nouveaux depuis vendredi ?

Robert Lecourt.- J'ai vu notre collègue socialiste Georges Guille au sujet de l'ordre du jour final : la SFIO a renoncé à l'approbation explicite de l'accord diplomatique franco-marocain. Je comprends les réserves de Lucas. J'ajoute que l'article que lui impute le journal « Combat » a été fabriqué.

Maurice Lucas remplace Lecourt à la présidence de la réunion.

Albert Schmitt.- Je demande que le MRP mène une action à propos du Sahara.

Paul Coste-Floret.- Le gouvernement s'use rapidement. Or il faut qu'il dure. Donc accordons-lui un préjugé favorable. L'ordre du jour ne compte plus l'approbation de l'accord diplomatique franco-marocain. Enfin les communistes se préparent à décrocher. Conclusion : votons pour.

Jean-Marie Louvel (Calvados).- Je suis de cet avis. Je fais quelques réserves sur les projets de Lacoste et sur certains aspects de la répression, notamment sur les camps d'internement ... Le discours de Pineau, samedi, était vide. La politique financière du gouvernement est catastrophique. En conclusion : votons pour en faisant des réserves sur la politique financière, économique, extérieure et administrative en Algérie.

Daniel Boisdon.- Je déplore que Lacoste ne veuille pas faire la guerre sur deux fronts. Je crains le retour à l'état ancien après la pacification. Je m'émeus de la déclaration d'Eugène Thomas sur la double nationalité. Je souhaite une explication à la tribune.

Jean Cayeux.- Moi aussi. Je pense à certaines déclarations de Guy Mollet sur le futur statut de l'Algérie. Je déplore les maladroites de l'Administration en Algérie.

Maurice Schumann, s'adressant à Lucas.- J'ai simplement donné mon sentiment sur le vote favorable du MRP. Je rejoins Louvel et Cayeux et je crains l'aggravation du fossé entre Européens et musulmans. Je critique l'administration municipale en Algérie, elle est responsable de nombreuses brimades. Je déplore l'imprudence de Pineau sur l'effort militaire qui serait nécessaire au Maroc et en Tunisie.

Lionel de Tinguy.- Je pense aujourd'hui au déroulement de la crise franco-marocaine au temps d'Edgar Faure et je ne veux pas être trompé une seconde fois. Sommes-nous pour Savary ou pour Lacoste ? Coty lui-même hésite à signer le protocole diplomatique franco-marocain. Pineau, dans son discours a été lamentable. Et Ramadier, aux Finances, fait une politique folle. Ajoutons-y la déclaration d'Eugène Thomas ! Le problème mérite examen. Je voudrais des réponses à ces questions.

Christian Bonnet (Morbihan) *qui passera dans les camps de la droite sous la Cinquième République et deviendra, dans les années 70, secrétaire d'Etat à l'Equipement, ministre de l'Agriculture puis ministre de l'Intérieur (dans le cabinet Raymond Barre)*.- Au nom du Groupe radical, Devinat dira que ses amis ne se sentent engagés en rien par ce vote de confiance.

Robert Lecourt.- Je comprends vos inquiétudes. Sur le fond, constatons que le Groupe MRP ne peut pas aujourd'hui refuser le vote d'une « seconde investiture », dans un débat qu'a entraîné la démission de Mendès-France. En fait, le débat a porté sur l'Algérie. Si le MRP refuse de voter pour, quelle signification aura ce refus ? Pour l'opinion publique, il signifiera que le MRP ne soutient plus le gouvernement sur l'Algérie. Or faut-il diminuer l'autorité du gouvernement en ce moment ? Non, certainement. Le MRP doit donc voter pour, avec résignation et avec des réserves sur sa politique économique et sa politique extérieure.

Pierre Pflimlin.- J'approuve Lecourt, en songeant au moral du pays, qui souhaite plus d'union au Parlement. Je m'étonne de la frivolité de Christian Pineau. Je pense que le groupe MRP reste en dehors de la majorité en dépit de son vote pour.

Lionel de Tinguy.- Obtenons au moins de Coty qu'il ne parape pas la convention diplomatique marocaine avant de signer les autres.

Robert Lecourt.- Il y a là une difficulté politique grave : Mollet redoute l'entrée en application de la convention par décision unilatérale du Maroc ; il veut une approbation implicite préalable du Parlement.

Maurice Schumann.- N'oublions pas que la convention a un avantage : elle établit la base d'une alliance entre la France et le Maroc, ce qui provoque l'hostilité du Caire. La convention importante sera la convention militaire, qui dépend de la situation en Algérie.

Maurice-René Simonnet.- Je suis plus sévère que Schumann sur la convention diplomatique, car c'est un précédent fâcheux pour les autres conventions. La convention actuelle n'est même pas une alliance. C'est grave. Comment remonter le courant ? Il faut obtenir que l'on réserve la ratification de la convention diplomatique. Mollet l'a bien prévu mais elle sera déjà en application ; Mollet s'est contredit sur ce point. L'essentiel est que Coty ne la signe pas.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- Je suis de cet avis. Si Coty signe cette convention, comment se présentera le débat de ratification sur l'ensemble des conventions ? L'Assemblée pourra mettre en cause le président de la République. C'est impossible ! Il faut le dire à Mollet.

Pierre-Henri Teitgen.- J'ajoute ceci à notre débat : si la convention diplomatique est un simple arrangement, du moins faut-il que la République approuve auparavant l'accord de base du 3 mars sur l'indépendance du Maroc.

Consulté, le Groupe décide de voter la confiance, à l'unanimité des présents moins deux abstentions (*cette précision sur les deux abstentions est donnée par le Bulletin d'information du Groupe n° 55 daté du 7 juin*).

La séance continue.

Lionel de Tinguy.- Je demande à Lecourt de négocier le point de vue soulevé par Simonnet.

Le Groupe décide d'expliquer son vote à la tribune.

Robert Lecourt.- Je vous signale que Bidault s'est déjà fait inscrire dans la liste des explications de vote.

Edouard Thibault (Gard).- J'ai vu Bidault ; il n'est pas sûr de parler.

Fernand Bouxom.- Je demande aux Bureau d'intervenir auprès de Bidault.

Le Groupe charge Lecourt d'expliquer le vote du Groupe à la tribune.

Dans le scrutin public sur la confiance (vote personnel) le gouvernement obtient 271 voix, contre 59 et 200 abstentions.

- Les 271 : 87 SFIO sur 100 ; 62 MRP sur 74 ; 47 radicaux sur 60 ; 14 UDSR-RDA sur 18 ; 12 RGR sur 14 ; 15 Républicains sociaux sur 22 ; 29 Indépendants sur 84 ; 4 Paysans sur 13 ; 1 non inscrit.
- Les 59 : 1 progressiste ; 1 MRP ; 2 Républicains sociaux ; 11 Indépendants ; 4 Paysans ; 39 UFF (poujadistes) ; 1 non inscrit.
- Les 200 : 135 communistes sur 144 ; 5 Progressistes sur 6 ; 10 radicaux ; 2 MRP ; 4 Indépendants d'outre-mer ; 2 Républicains sociaux ; 38 Indépendants : 3 paysans ; 1 non inscrit.

En outre 46 députés ne prennent pas part au vote, dont 3 MRP, et 17 sont absents par congé dont 6 MRP.

Comment votent les 74 députés MRP dans ce scrutin à l'issue d'un débat plein d'enseignements sur les courants qui traversent leur Groupe comme tous les autres groupes de l'Assemblée ?

- Votent pour la confiance : 62
- Vote contre : Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées)
- S'abstiennent volontairement : 2 : Georges Bidault, Joseph Klock (Bas-Rhin)
- Ne prennent pas part au vote : 3 : Rokotovel (Madagascar), Pierre Schneiter (Marne), Sidi El Mokhtar (Mauritanie).
- Sont absents par congé : 6 : André Colin, Etienne Lux (Bas-Rhin), A.F. Mercier (Deux-Sèvres), Fernand Ortlieb (Haut-Rhin) Jean Sauvage (Maine-et-Loire), Joseph Wasmer (Haut-Rhin).

Dans l'explication du vote de la majorité du Groupe qu'il fait à la tribune juste avant le scrutin, Robert Lecourt rappelle que le MRP reste absent du contrat gouvernemental (JO Débats-Assemblée Nationale du 6 juin 1956, pages 2314 à 2317).

Voici le résumé qu'en donne le rapport d'activité du Groupe au Congrès national du MRP à Biarritz en mai 1957.

« **Maroc et Tunisie** : le Groupe MRP approuve les intentions générales du gouvernement, mais il estime que la convention diplomatique franco-marocaine signée le 28 mai n'est pas bonne et il invite le gouvernement à opérer un redressement à l'occasion de la négociation des autres conventions prévues.

« **Algérie** : le Groupe MRP demande au gouvernement de rappeler sans cesse que sa politique vise à protéger les populations contre les tueries et à favoriser la cohabitation des deux communautés ; de détruire la crainte qu'a le pays de voir remettre en cause, jour après jour, la politique algérienne de la France ; de ne pas tolérer que les communistes et les défaitistes puissent faire échouer l'effort de la nation ; de démontrer que les sacrifices demandés à la jeunesse française n'auront pas pour résultat de rétablir le statut antérieur de l'Algérie. »

Sur le **problème politique** Robert Lecourt précise :

« Le vote qui va intervenir aujourd'hui n'apporte aucune novation dans les rapports entre le groupe du Mouvement républicain populaire et le gouvernement... »

« Si, absents du contrat gouvernemental et exprimant des réserves sur certains aspects de votre politique, nous entendons cependant, par notre vote, nous refuser à déclencher le chaos d'une crise à Paris quand les Français des deux communautés risquent ensemble leur vie à Constantine ou à Tlemcen, c'est pour que nos voix donnent au gouvernement de la France une autorité plus forte ; c'est pour qu'il reprenne, ici, des négociations plus fermes, pour qu'il hâte, là, pacification et réforme, pour qu'il donne, enfin, une impulsion déterminante à la restauration d'un Etat dont il a désormais la charge et dont il mesure, aujourd'hui, la faiblesse »

Et voici quelques lignes qui suivent ce texte dans ledit Rapport d'activité : elles montrent que Guy Mollet est amené, par les réalités, à se comporter avec le MRP comme avec un partenaire.

Jusqu'à la fin de la session parlementaire, début août, les contacts entre le gouvernement et le MRP restent relativement fréquents : M. Guy Mollet reçoit Pierre Pflimlin et Robert Lecourt les 29 mai, 7 juin et 17 juillet.

Les entretiens portent surtout sur la révision constitutionnelle, pour laquelle le MRP réclame la nécessaire intervention du gouvernement en vue de faciliter un accord entre les groupes. En particulier, le 17 juillet, Pierre Pflimlin, qui a effectué, avec Maurice Schumann, une enquête en Algérie, au mois de juin expose au Président du Conseil comment le problème algérien se trouve lié à la réforme de l'Etat.

L'action du groupe MRP aboutit, dans plusieurs domaines, à un certain redressement de la politique gouvernementale, qui traduit l'affaiblissement de l'influence communiste et de certaines tendances des groupes représentés au cabinet.

L'exemple le plus éclatant de ce redressement, c'est la rupture par Gaston Defferre, le 19 juin, du marché qu'il a conclu avec les radicaux et les Républicains sociaux - en accord avec les communistes - en visant à renvoyer l'élection au collège unique des nouvelles assemblées territoriales en Afrique Noire après la formation des conseils de gouvernement.

Dans cette supercherie montée par le Front Républicain dans l'espoir d'assurer la réélection de parlementaires « blancs » grâce à un collège électoral restreint, il y a une erreur dans le scénario : c'est de considérer comme sûr le vote favorable du Conseil de la République.

Or, la Haute Assemblée, dans cette affaire, rechigne car la ficelle est un peu grosse ; et, le 13 juin, à la demande d'**Yvon Ruzac**, sénateur MRP de la Mauritanie, et de M. Haïdara, sénateur IOM du Soudan, elle en revient au texte proposé en 1955 par Teitgen, ministre de la France d'outre-mer dans le Gouvernement Edgar Faure : les nouvelles assemblées territoriales en Afrique Noire seront élues au collège unique et il leur appartiendra de désigner les membres des nouveaux conseils de gouvernement.

Le 19 juin, devant l'Assemblée Nationale saisie en seconde lecture, le ministre de la France d'outre-mer du Gouvernement Guy Mollet s'incline et accepte le texte de son prédécesseur (**voir un récit de cette étonnante affaire dans notre bulletin n° 109, pages 23 et 24**).

Les colonialistes de gauche tenteront de nouveau leur chance en janvier 1957, quand le Gouvernement Mollet soumettra au Parlement les décrets d'application de cette « loi-cadre Defferre - malgré Defferre ». Ce sera au tour de Guy Mollet lui-même d'arrêter les dégâts en donnant raison au MRP.

LE BUDGET DE 1956

En mai 1956, le budget n'est toujours pas adopté par le Parlement.

Pratiquement, c'est le budget de 1955, reconduit en 1956, qui est appliqué. Toutefois, le gouvernement a élaboré un projet de loi « **portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956** ».

C'est la discussion de ce projet d'ajustement qui constitue la part principale des travaux de l'Assemblée nationale en commission et en séance publique, de la fin du mois de mai jusqu'au 26 juin. Ce jour-là, l'ensemble du projet est adopté, dans un scrutin de confiance, par 325 voix (dont celles du MRP) contre 80 (poujadistes et une partie des Indépendants).

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Laborieuse en première lecture, la discussion de ce projet reste laborieuse au cours des lectures ultérieures, au nombre de trois, qui se terminent toutes avec des scrutins de confiance. Dans ces scrutins, le Groupe MRP maintient la position qu'il a adoptée dès le départ : abstention sur l'article relatif aux impôts nouveaux - qu'il juge mal choisis -, et vote favorable sur l'ensemble. Ils ont lieu le 8 juin, le 21 juin et le 27 juin.

Au cours du débat en troisième lecture, le 19 juin, le Groupe MRP obtient du gouvernement qu'il accepte quelques améliorations de son texte, dans le domaine social ; cela grâce à Guy Mollet, qui se montre plus ouvert à la concertation avec le MRP que son ministre des Finances, Paul Ramadier.

Ainsi, une proposition déjà faite lors de la discussion du budget de 1955 par **Francine Lefebvre** et reprise au Palais du Luxembourg en juin 1956, est adoptée par l'Assemblée le 19 juin :

- **la pension de veuve de guerre** sera cumulable avec l'allocation aux vieux travailleurs salariés (jusqu'à un cumul était possible mais dans la limite d'un plafond de 201.000 francs) ;
- l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds de solidarité pourra être cumulée avec, à la fois, la pension de veuve de guerre et l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

En conséquence, les pensions de veuves de guerre seront exclues du calcul des ressources pour les trois régimes : allocation spéciale, allocation aux vieux travailleurs, allocation du fonds de solidarité. Ce qui signifie qu'en cas d'augmentation des pensions, les veuves de guerre ne verront plus réduire leurs allocations.

N.B. L'aide financière de l'Etat en faveur des veuves de guerre n'a pas toujours été généreuse sous la Quatrième République.

A la demande d'**Emile Halbout** (Orne), Albert Gazier, ministre des Affaires sociales accepte l'interprétation qu'il donne d'un article relatif à **l'obligation alimentaire** :

- la fixation de l'obligation alimentaire sera de la compétence du juge de paix ;
- c'est seulement en cas de carence des débiteurs de l'obligation alimentaire ainsi fixée que le Fonds de solidarité pourra procéder au recouvrement de sa créance

En ce qui concerne **les impôts créant les ressources du Fonds**, le gouvernement accepte un amendement de **Jean-Marie Louvel** substituant à **la taxe de luxe** :

- 1° la taxe déjà prévue par le Conseil de la République sur les véhicules de tourisme appartenant à des sociétés, d'un montant annuel de 20.000 francs ;
- Une taxe nouvelle, d'un montant annuel de 100.000 francs sur les voitures de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV.

REVISION DE LA CONSTITUTION, DU REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE ET DE LA DISCUSSION BUDGETAIRE

Durant le mois de juin 1956, en coopération avec Guy Mollet, le Groupe MRP fait progresser les travaux entrepris dans ces trois domaines.

Paul Coste-Floret garde le rapport sur les diverses propositions visant à réviser la Constitution et obtient un début de consensus à la Commission de Suffrage universel.

Fernand Bouxom réalise une large entente entre les groupes sur une vaste réforme des méthodes de travail de l'Assemblée, qui sera adoptée par la Commission du Suffrage universel le 18 janvier 1957.

Robert Lecourt obtient de Paul Ramadier la publication au Journal Officiel du 20 juin de la **réforme profonde de la discussion budgétaire** décidée dans le cadre des pouvoirs spéciaux accordés en 1955 au Gouvernement Edgar Faure.

Cette réforme prévoit notamment : la présentation des dépenses budgétaires par grandes masses ; le dépôt par le gouvernement d'un rapport sur la situation économique ; le vote préalable des recettes.

LA JOURNEE D'ETUDE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Les groupes MRP de l'Assemblée Nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française se réunissent le 25 juin 1956 en une journée d'étude à Saint-Germain-en-Laye. Trois sujets sont traités :

- Les bases sociologiques et géographiques du MRP, sur un rapport de **Joseph Fontanet** ;
- Les conditions de travail des députés et les réflexions d'un nouvel élu sur l'Assemblée Nationale et sur le Groupe MRP, avec un rapport d'**Henri Ulrich** (Haut-Rhin) ;
- L'influence des techniques modernes sur la vie publique, sur un rapport de **Philippe Farine** (ancien député des Basses-Alpes).

Dans notre prochain numéro, nous publierons quelques extraits des procès verbaux des réunions du Groupe MRP tenues dans cette seconde quinzaine de juin 1956.

RECHERCHE

RAPPEL adressé spécialement à nos lecteurs qui archivent les numéros du bulletin et s'intéressent à l'histoire du MRP.

Spécial correctif : novembre 1944, fondation du MRP

Notre article « MRP ou démocratie chrétienne... Simple question de vocabulaire ou problème de fond ? », paru dans notre numéro 109, contient une coquille étonnante, au point que nous avons mis nous-mêmes un certain temps, sous le choc, pour en découvrir la cause : à la page 8, colonne de gauche, il est écrit : **«1939. Les 25 et 26 novembre se tient à Paris, boulevard Saint-Germain, dans la grande salle de la Société de géographie, le congrès constitutif du Mouvement Républicain Populaire ... »**

1939 au lieu de 1944 ! Cherchez l'erreur !

Recherche faite, le texte original contenait plusieurs alinéas qui ne se sont pas retrouvés dans le texte composé, en dépit de plusieurs relectures de l'ensemble, insuffisantes.

Il s'agissait bien de 1939 mais non pas de **la création du MRP, en 1944** ; il s'agissait de l'aboutissement de ce qui avait été préparé en 1938, tel que l'a rappelé Robert Bichet dans son ouvrage « La Démocratie chrétienne en France », publié en 1980 : à savoir **l'organisation des Nouvelles Equipes Françaises (NEF)**, que nous évoquions nous-mêmes dans notre article pour l'année 1938.

Dans son livre, Robert Bichet poursuit :

« **Le 4 février 1939** paraît le premier numéro d'un bulletin hebdomadaire, la Nef, « journal de bord », avec en médaillon une caravelle bleue. Ce bulletin, destiné aux cadres du mouvement et dont j'ai conservé 22 numéros, paraîtra jusqu'au 27 juillet 1939. Quelques jours après, c'était la guerre, puis l'occupation et, pour la plupart des « hommes de notre esprit » : la Résistance.

« La NEF préfigurait déjà le MRP qui allait naître de nos malheurs ».

Voilà le rappel historique qui a disparu entre notre texte original et le texte publié.

Le voici remis à sa place.

J.P.